

**Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Ville De Demain :  
14 millions d'euros en faveur de projets innovants de la métropole Nantes  
Saint-Nazaire**



**Nantes, le 20 juin 2016** – La Caisse des Dépôts au titre de l'action « Ville de Demain » du programme d'investissements d'avenir (PIA) et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ainsi que ses collectivités, viennent de signer, sous l'égide du préfet de région, une convention en faveur de porteurs de projets innovants sur le thème de la ville durable sur la période 2016-2020 pour un montant global de 14 millions d'euros.

*Le programme « Ville de demain », piloté au nom du Gouvernement par le commissariat général à l'investissement, est doté de 668 millions d'euros. Il s'inscrit dans la continuité du Plan national « ville durable » par lequel l'État s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable.*

*Cette action, favorisant un développement urbain plus respectueux de l'environnement, est gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État.*

*A fin décembre 2015, 554 millions d'euros ont été engagés.*

*Cette démarche s'inscrit dans le programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 47 milliards d'euros depuis mars 2010 afin de relever le défi de la compétitivité et de faire émerger un nouveau modèle de croissance, en finançant des projets innovants et exemplaires, rigoureusement sélectionnés.*

***Un troisième volet du programme d'investissements d'avenir a été décidé le 22 juin 2016 par le Président de la République, à hauteur de 10 milliards d'euros, pour amplifier l'ambition initiale et répondre à trois priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises.***

Attachés à dessiner une nouvelle alliance pragmatique et opérationnelle des territoires, les élus du Pôle métropolitain ont réaffirmé, à cette occasion, leur ambition que Nantes Saint-Nazaire soit un laboratoire concret de la ville durable. Parallèlement, l'État reconnaît la qualité et le degré d'innovation de la candidature de la métropole, soulignant ainsi la solidité de la gouvernance locale qui permet de faire émerger de nouveaux modèles urbains, pour rendre la ville plus attractive et plus résiliente.

Depuis 2009, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire fait partie du cercle restreint EcoCités animé par le ministère de l'environnement qui identifie les collectivités contribuant à innover et inventer la ville différemment, à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le réchauffement climatique.

Cette subvention exceptionnelle de 14 millions d'euros soutient un programme d'actions ambitieux élaboré à l'échelle d'un grand territoire. Elle permettra le cofinancement (à hauteur de 35% environ) aux côtés des collectivités, d'une série de projets démonstrateurs nantais, nazairiens et métropolitains devant être réalisés en lien avec les axes d'intervention de l'action VDD :

- Conception urbaine / environnement : projets répondant à des préoccupations environnementales comme celui des fermes urbaines dans le quartier Doulon à Nantes, l'aménagement de lieux de découverte des paysages estuariens à Lavau-sur-Loire, St Malo de Guersac, Blain, Treillières, Cordemais et St Jean de Boiseau (démarche « Eau et Paysages »), la création d'une zone naturelle à Trignac ou encore des expérimentations de dispositifs de lutte contre la jussie (plante invasive dans les marais de Brière)... ;
- Bâtiment performant : projets de rénovation énergétique des copropriétés à Nantes et Saint-Nazaire accompagnés par les collectivités ;
- Mobilités : projets permettant de rendre plus performants les transports en commun et limiter les flux logistiques en centre-ville tels que le système billettique en post-paiement sur le réseau de transport de l'agglomération nazairienne (équivalent de LiberTan à Nantes); l'électrification de la ligne 4 de busway à Nantes ou encore la plateforme de gestion des déchets des chantiers urbains ;
- Services urbains innovants : projets facilitant le fonctionnement des services publics tels que la cartographie précise et partagée des réseaux de l'agglomération nazairienne pour favoriser les travaux de réseau ou encore l'équipement numérique des points et véhicules de collecte de déchets pour optimiser les tournées de relèvement.

***Les actions subventionnées, rayonnant de l'urbain au périurbain, sont destinées à être réalisées rapidement. La créativité, la valorisation de l'existant, le partenariat multi-acteurs sont à l'honneur dans les projets de la « Ville de demain ». Les chantiers pour mettre en œuvre ces expérimentations correspondent à un investissement public de l'ordre de 60 millions d'euros.***

**Contacts presse :** [pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

**Commissariat général à l'investissement :** [severine.chapus@pm.gouv.fr](mailto:severine.chapus@pm.gouv.fr)

**Caisse des Dépôts :** [fabien.maillet@caissedesdepots.fr](mailto:fabien.maillet@caissedesdepots.fr)

**Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire :** [denouxlm@nantessaintnazaire.fr](mailto:denouxlm@nantessaintnazaire.fr)